

Fiche 1 : Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED)	Remarques du SNUipp-FSU	Réponses / commentaires du ministère
<p>I - des missions confortées Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires des RASED travaillent collectivement afin d'apporter des réponses aux élèves des écoles maternelles et primaires pour prévenir ou remédier aux difficultés scolaires persistantes, qui résistent aux aides apportées par l'enseignant. Ces aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment des trois premiers cycles de l'école. Les enseignants spécialisés et les psychologues sont également mobilisables en appui et en accompagnement des équipes, notamment dans la relation et les entretiens avec les familles.</p>	<p>Prévention et remédiation sont présentes, suite aux interventions du SNUipp lors des réunions bilatérales préparatoires aux groupes de travail.</p> <p>Les missions sont larges et recouvrent bien l'ensemble des missions et du champ d'intervention du RASED : familles, élèves et enseignants.</p> <p>Il manque la référence à l'établissement d'un projet d'aide spécialisée.</p>	<p>Rajout, après les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires des RASED travaillent collectivement « avec les équipes pédagogiques ».</p> <p>Cette référence au projet d'aide spécialisée pourra figurer dans les fiches spécifiques ou dans la circulaire.</p>
<p>Trois types d'acteurs interviennent, ayant chacun leur spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> le maître E (enseignant spécialisé titulaire du CAPA_SH option E) assure des aides spécialisées à dominante pédagogique à destination des élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le 	<p>Les définitions reprennent celles de la circulaire de 2009, suite aux interventions du SNUIPP-FSU</p>	

<p>cadre des activités scolaires.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Le maître G (enseignant spécialisé titulaire du CAPA_SH option G) assure des aides à dominante rééducative à destination des élèves dont il faut faire évoluer les rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer leur investissement dans les tâches scolaires. 	<p>Le terme aide à dominante rééducative est bien présent. Le terme d'activité serait préférable à celui de tâches qui apparaît obsolète et renvoyant à un enseignement prescriptif.</p>	<p>Accord pour remplacer « tâches » par « activité »</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le psychologue scolaire apporte l'appui de ses compétences pour la prévention des difficultés scolaires, et pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'aide individuelle ou collective au bénéfice des élèves en difficulté. Il facilite l'inclusion des jeunes enfants handicapés. Il utilise les outils psychologiques nécessaires à la compréhension des situations des élèves concernés, en concertation avec les parents. 	<p>Le terme « <i>enfants ou élèves en situation de handicap</i> » serait préférable à « <i>jeunes enfants handicapés</i> » qui semble ne concerner que les maternelles.</p> <p>L'appellation « psychologue de l'éducation nationale 1er degré » est préférable à celle de « psychologue scolaire ».</p>	<p>Accord pour reprendre la formulation « en situation de handicap ».</p> <p>Point à discuter lors de l'examen de la fiche « psychologues », mardi 3 décembre.</p>
<p>II – Une cartographie à définir</p> <p>Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires des RASED ainsi réaffirmées et précisées, leur positionnement doit être redéfini afin de mieux cibler leurs actions et surtout d'organiser l'aide aux élèves en difficulté au meilleur niveau en fonction des besoins locaux.</p>	<p>Le SNUipp-FSU souhaite un cadrage et un pilotage national donnant des consignes précises aux DASEN et aux IEN.</p> <p>Il faut quantifier les besoins pour faire le lien avec les budgets et les créations de postes RASED nécessaires.</p>	<p>Accord sur le cadrage national</p> <p>Les académies commencent à « être sensibilisées dans le cadre du dialogue de gestion qui a lieu actuellement ».</p>

<p>Une cartographie des postes sera réalisée à l'échelle départementale, après avis du comité technique, en fonction de critères pertinents (éducation prioritaire, nombre d'élèves ...) en concertation avec les IEN et les conseils d'écoles.</p>	<p>Ces critères devront être cadrés nationalement et déclinés dans chaque département en lien avec les représentants du personnel.</p>	<p>Accord sur le cadrage national. Le ministère insiste sur la nécessité, selon lui, de cibler les créations et les implantations de postes sur les zones où se concentrent les difficultés.</p> <p>Les termes « conseils d'écoles » sera retiré (pas pertinent en matière de carte scolaire).</p>
<p>Trois propositions sont avancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réaffirmation des trois spécialités des RASED et d'un temps de travail en commun (intégré aux 108 heures annuelles pour les maîtres E et G) pour articuler leurs actions au niveau de la circonscription, en lien avec les autres dispositifs d'aide. 	<p>Le terme de RASED est bien présent comme nous l'avions demandé. Il est nécessaire d'affirmer un temps spécifique pour la synthèse et la coordination entre les différents professionnels du RASED, comme en 2009.</p>	<p>Le ministère réaffirme l'importance du travail en commun, qui ne se limite pas aux concertations entre les membres du RASED.</p> <p>Le contenu précis des 108 heures sera précisé dans le cadre d'une circulaire, dans le sens de celle de 2009.</p> <p>Il n'est par contre pas prévu d'abaisser le temps de service devant élèves.</p> <p>Accord pour écrire « temps de travail en réseau » à la place de « temps de travail en commun ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La nécessité de positionner chacun des acteurs au niveau le plus pertinent (école ou circonscription) afin d'assurer le pilotage le plus efficace du dispositif. 	<p>Cette écriture laissait entendre que les différents acteurs n'étaient pas positionnés au même niveau, ce qui compliquait particulièrement le travail en réseau, sans compter les répercussions sur la situation administrative des personnels (locaux,</p>	<p>Accord pour écrire école ET circonscription, sans différencier les acteurs.</p>

	<p>moyens, crédits, déplacements...).</p> <p>Le SNUipp-FSU demande un rattachement administratif au niveau de la commune.</p> <p>Quelle que soit le niveau d'organisation retenu, il doit concerner les trois spécialités du RASED pour permettre une définition concertée de la prise en charge de la difficulté scolaire par le RASED.</p>	<p>Le ministère fera une proposition de réécriture sur ce point, qui devrait aller dans le sens de nos remarques.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Un travail académique sur la carte des postes et une remise en route de la formation pour répondre aux vacances de postes. 	<p>Ces critères devront être cadrés nationalement et déclinés dans chaque académie et département en lien avec les représentants du personnel.</p> <p>La remise en route de la formation nécessitera également la mobilisation d'équipes de formateurs et de centres de formations spécifiques.</p> <p>La création de postes devra nécessairement aller au delà de la simple compensation des postes vacants.</p>	<p>La nouvelle écriture précisera qu'il y aura des créations de postes pour pourvoir les postes vacants et pour en implanter de nouveaux.</p> <p>Accord pour rajouter « dans le cadre d'un pilotage national ».</p> <p>Accord pour remplacer « remise en route » par « relance ».</p>